

Les tarifs de livraison augmentent



hydro
one

Votre partenaire pour des collectivités énergisées

www.HydroOne.com

Hydro One a demandé une hausse des tarifs de livraison pour 2010 et 2011

La hausse a été approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Pour un client résidentiel moyen qui consomme 1 000 kWh par mois, la hausse pour 2010 ajoutera 4,75 \$, soit 8,0 %, par mois au poste *Livraison* de la facture. Pour un client de la catégorie Service général qui consomme 2 000 kWh par mois, la hausse pour 2010 au poste *Livraison* sera de 7,98 \$, ou 6,8 %, par mois.

Le poste *Livraison* constitue environ 40 % de la facture totale. Ces frais représentent le coût du transport de l'électricité de la centrale à votre propriété par notre réseau de transport et de distribution. Les tarifs de livraison 2010 sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2010.

Une hausse des tarifs de livraison est nécessaire pour assurer la fiabilité du réseau de distribution

Notre première priorité est d'assurer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du réseau électrique. En particulier, la hausse est nécessaire pour :

- Remplacer l'équipement arrivé en fin de vie utile ou endommagé par les tempêtes.
- Construire ou mettre aux normes nos installations de manière à répondre à l'expansion de notre clientèle et à renforcer la fiabilité du réseau.
- Financer les coûts d'infrastructure liés à l'introduction des compteurs intelligents.

- Brancher à notre réseau de distribution les productions d'énergie renouvelable (éoliennes, solaires, hydrauliques, ou issues de la biomasse ou du biogaz), conformément à la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*.
- Amortir l'accroissement du coût du capital, des coûts en capital se rapportant à l'infrastructure électrique, et de la rémunération salariale.

Hydro One étant une société d'État de la Province de l'Ontario, nous avons, en 2009, payé 188 millions \$ en dividendes à la province, notre actionnaire, et avons versé à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario des paiements de 77 millions \$ tenant lieu d'impôt sur le revenu des sociétés et d'impôt sur le capital.

Nos tarifs de livraison ont été rigoureusement examinés selon un processus réglementaire

La CEO a notamment tenu une audience publique dans le cadre de cet examen, la participation du public ayant pour but d'aider la CEO à prendre des décisions informées sur les tarifs. Dans sa décision, la CEO a réduit certaines des dépenses que nous avons proposées. Du fait de cette mesure, les tarifs de livraison seront moins élevés que ne le prévoyait notre demande à l'origine.

De combien votre facture va-t-elle augmenter?

L'effet de la hausse sur votre facture dépendra de votre catégorie de service et de votre consommation électrique. Le client moyen d'Hydro One verra sa facture augmenter ainsi :

Catégorie de service	Consommation par mois	Hausse moyenne du poste <i>Livraison</i> de la facture	Hausse moyenne en % au poste <i>Livraison</i>	Hausse moyenne en % sur la facture totale
Résidentiel – Densité urbaine	1 000 kWh	4,67 \$	9,2 %	4,3 %
Résidentiel – Densité élevée	1 000 kWh	4,75 \$	8,0 %	4,1 %
Résidentiel – Densité normale	1 000 kWh	5,43 \$	5,8 %	3,6 %
Saisonnier – Densité élevée	500 kWh	8,46 \$	15,5 %	9,6 %
Saisonnier – Densité normale	500 kWh	6,72 \$	10,8 %	7,1 %
Service général	2 000 kWh	7,98 \$	6,8 %	3,5 %

Le poste *Livraison* de la facture reflétera cette hausse, qui représente l'augmentation des frais de distribution et des frais de transport. La hausse sera reflétée sur la première facture émise après le 19 mai 2010. Pour en savoir plus, rendez-vous à www.HydroOne.com/2010Rates (en anglais seulement), ou appelez-nous au 1 866 543-8031.

Autres changements à venir sur votre facture

D'autres éléments de la facture changent aussi :

- Électricité : La plupart des clients paient leur électricité dans le cadre du Plan tarifaire réglementé (PTR) à deux paliers, le poste *Électricité* représentant environ 50 % de la facture totale. La CEO révisé les prix du PTR chaque année, au printemps et à

l'automne. Les tarifs d'électricité au titre du PTR ont été augmentés le 1^{er} mai 2010, ce qui ajoutera environ 8 % à la facture totale.

- Tarification en fonction de l'heure de consommation (FHC) pour la majorité des clients d'Hydro One : La tarification FHC fait partie du plan provincial visant à promouvoir une culture des économies

voir verso

d'énergie dans la province. La nouvelle tarification aura un impact sur votre facture, qui augmentera ou baissera selon votre capacité à consommer davantage dans les périodes creuses. Les clients seront avisés de leur transfert à la nouvelle tarification 30 jours à l'avance.

- Taxe de vente harmonisée (TVH) : Le 1^{er} juillet 2010, la taxe de vente harmonisée (TVH) de 13 % remplacera la TPS de 5 %. La nouvelle TVH sera appliquée sur l'électricité consommée après le 30 juin 2010.

- Redevance spéciale : Le gouvernement provincial vient d'introduire cette redevance qui vise à financer les programmes d'économies d'énergie et de production renouvelable. La redevance, qui ajoutera environ 4 \$ par an à la facture, apparaîtra au poste *Frais réglementaires*. Vous paierez ce coût pendant un an, à partir du 1^{er} mai 2010.

Les postes de frais sur votre facture

Voici un aperçu des frais apparaissant sur la facture.

	Consommation relevée - kilowattheures (1,000)	36,38 \$
	Consommation rajustée - kilowattheures (1,000)	64,27 \$
1	Électricité : 600 kWh @ 6.5000 ¢ 485 kWh @ 7.5000 ¢	7,71 \$
2	Livraison	7,00 \$
3	Frais réglementaires	7,72 \$
4	Redevance de liquidation de la dette TPS (87086-5821-RT0001)	162,08 \$
5	Total des frais d'électricité	

1 Électricité

C'est le coût de la quantité d'électricité qui a été transportée de la centrale jusque chez vous. Ce poste indique votre consommation en kWh et le coût du kWh. La CEO fixe les prix d'électricité du PTR. Nous reversons les paiements reçus aux producteurs d'électricité (comme Ontario Power Generation, Bruce Power). Nous vous facturons donc les tarifs d'électricité établis, sans hausse ni profit. Si vous faites affaire avec un détaillant, vous payez le prix fixé au contrat, plus un autre montant : l'Avantage provincial.

2 Livraison

La mission d'Hydro One est d'assurer la livraison de l'électricité aux clients, à leur domicile ou à leur entreprise. Les frais de livraison se composent d'une redevance fixe, qui ne varie pas de mois en mois, et de frais variables, calculés en fonction de l'électricité consommée.

3 Frais réglementaires

Les frais réglementaires servent à financer l'administration du marché électrique de gros et la fiabilisation continue du réseau provincial. Ils comprennent aussi les coûts servant à financer les programmes d'économies d'énergie et de production renouvelable du ministère des Énergie et de l'Infrastructure.

4 Redevance de liquidation de la dette

Le montant perçu est versé au gouvernement provincial pour le remboursement de la dette irrécouvrable de l'ancienne société Ontario Hydro. La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario estime que la dette sera entièrement remboursée entre 2014 et 2018.

5 TPS / TVH

La TPS perçue est reversée au gouvernement fédéral. La taxe de vente harmonisée (TVH) de 13 % remplacera la TPS après le 30 juin 2010. La TVH comprend la taxe provinciale de 8 % et la taxe fédérale de 5 %.

Rendez-vous à www.HydroOne.com pour vérifier vos tarifs et les prix (en choisissant d'abord votre catégorie de service).

Frais de livraison 2011

Nous appliquerons les nouveaux tarifs de livraison 2011 à partir du 1^{er} janvier 2011. Nous vous donnerons des détails sur cette hausse cet automne, dans des messages joints à la facture.

Pour vous aider à mieux gérer votre consommation

Nous offrons des programmes d'économies d'énergie pour votre maison ou votre entreprise. Notre outil en

ligne de vérification des consommations d'énergie – PowerPlusSaver – vous fournira une analyse personnalisée détaillée ou sélective des consommations de la maison ou de l'entreprise. Pour une liste complète de nos programmes, allez à www.PowerSaver.ca (en anglais seulement), ou appelez-nous au 1 888 664-9376.

Comment nous joindre

Site Web : www.HydroOne.com

Tél. : Centre de service à la clientèle 1-866-543-8031
Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h HE
Pannes d'électricité et urgences 1-800-434-1235
24 heures sur 24, 7 jours sur 7

hydro
one

Votre partenaire pour des collectivités énergisées



Recyclé
Cert no. SW-COC-000890
© 1996 FSC

